



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que THOMAS & PIRON HOME SA dont le siège est établi La Besace, 14 à 6852 Opont a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue du Chenois à 1367 Ramillies, cadastré 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section B, n° 292b.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 :

- Le demande implique un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur :

La demande s'écarte des indications suivantes :

Annexe II. Prescriptions urbanistiques complémentaires pour le lot n° 1 : « 3) Gabarit des constructions :

a) hauteur entre le niveau normal du sol et la corniche : maximum 4,50m »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **20/09/2019** au **04/10/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 21/09/2019 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 14/09/2019 au 04/10/2019

À Ramillies, le 04/09/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY